NOTE DE POSITION

Bordeaux, le 31/03/2020

MATERNITES ET COVID, APPEL AU RESPECT DES BONNES PRATIQUES

La Nouvelle-Aquitaine subit, à l'image de l'ensemble du territoire français, une situation de tension importante dans l'ensemble de son système de santé. Au sein de celui-ci, le milieu de la périnatalité a fait l'objet de recommandations des sociétés savantes et des autorités visant à protéger les plus fragiles que sont les nouveau-nés et les mères. Mais force est de constater que ces recommandations ne sont que partiellement suivies au sein de certains établissements de la région.

« On m'interdit l'accès à la chambre de mon enfant et de ma femme, alors que l'état de santé de mon épouse nécessite que je reste auprès d'elle et du bébé et que je souhaite rester confiné avec eux ! » Bruno, jeune papa depuis deux jours nous contacte suite à un refus de la clinique dans laquelle le couple a mis au monde son enfant de se confiner avec eux. Alarmé, car il n'a pu les voir depuis le moment de l'accouchement auquel il a pourtant assisté, il se tourne vers qui veut l'entendre afin que cette situation intenable pour sa famille se résolve au plus vite. Son épouse a vécu un accouchement difficile et est immobilisée au lit pour plusieurs jours. Elle ne peut donc pas s'occuper de leur enfant. Bruno ne comprend pas cette situation qui va à l'encontre des recommandations de bonnes pratiques officielles et en vigueur.
Interrogés au téléphone, les responsables de l'établissement, rappelés à l'ordre au préalable mais sans succès par l'ARS se justifient : « Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des pères qui vont fumer ou acheter des canettes sans respecter le confinement ».
Une justification surprenante et un amalgame qui prive, au-delà du cas de Bruno, des quantités de familles d'un environnement favorable à leur développement et d'une sécurité optimale au cours d'un temps de tension épidémiologique. La présence des deux parents est essentielle au moment de la naissance. Dans le cas de Bruno, il en va de la sécurité de l'enfant et de sa maman, immobilisée. L'équipe soignante de l'établissement elle-même dit ne pas comprendre cette mesure décidée par sa direction et avoue que ceci engendre une surcharge de travail qu'il conviendrait au contraire de maitriser actuellement.

En effet, les recommandations sont claires et ont fait l'objet d'un rappel par l'ARS aux maternités de la région : Le Haut Conseil de la Santé Publique indique qu' « Il est rappelé que même en période de confinement, lors de l'accouchement d'une femme non symptomatique ou testée négative au Covid-19, **le deuxième parent (mais uniquement le deuxième parent) peut rester auprès de sa femme à condition qu'il reste confiné avec elle dans la salle de naissance et/ou en suites de couches, sans déambulation dans les autres zones géographiques de la maternité. » Le 16 mars dernier, c'est la société française de néonatologie, conjointement à la SF de Pédiatrie qui rappellent ce principe : « Les visites en maternité sont limitées au père, avec port du masque chirurgical dès l'entrée de l'hôpital, à condition qu'il soit asymptomatique. »**

Nous demandons que soient respectées les règles de protection de toutes les populations durant l'épidémie de COVID, y compris celles qui concernent le confinement au sein des maternités. Ces règles de bonne pratique doivent être appliquées et ne pas faire l'objet de mesures spécifiques sans fondement, au bon vouloir de certains établissements.

CONTACT :

France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine : nouvelle-aquitaine@france-assos-sante.org

France Assos Santé, une entité nationale pour faire entendre la voix de tous les usagers du système de santé

France Assos Santé est le nom choisi par **l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé** (UNAASS) comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.
Avec son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé donne un cadre statutaire aux 72 associations nationales fondatrices de poursuivre la mobilisation collective menée depuis près de 20 ans, **reconnue et légitimée par la loi.**

En national comme en région, la défense et la participation des malades et des usagers du système de santé aux décisions qui les concernent sont les deux piliers de son action.

Pour garantir ces fonctions, les missions de France Assos Santé sont principalement **d'informer** le public sur des questions juridiques et sociales, de **former et soutenir** les associations agréées, de **donner et rendre des avis** auprès des pouvoirs publics et des organismes publics et privés du système de santé, d'assurer la **représentation des usagers** dans les différentes instances auxquelles ils sont invités à siéger et **d'engager des plaidoyers** à partir de l'expression citoyenne des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins.

L'analyse de la politique nationale de santé détermine les fondements de son action, aussi bien en national qu'en région. Pour les années à venir, les chantiers prioritaires visent principalement à :

- Promouvoir les parcours de santé pour chacun
- Garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée et reposant sur un financement solidaire
- Défendre et accompagner les personnes isolées et fragilisées dans leur parcours de santé et de soins
- Aider l'usager à devenir acteur de sa santé
- Développer et valoriser le rôle des représentants des usagers, patients-pairs et des aidants
- Promouvoir le bien-être physique et psychique
- Co-construire avec les professionnels des indicateurs de résultats utiles en matière de qualité, sécurité et pertinence des soins.

L'organisation France Assos Santé en Nouvelle Aquitaine

En tant que délégation régionale de l'UNAASS, dites URAASS, France Assos Santé Nouvelle Aquitaine se compose de trois antennes pour piloter son action sur l'ensemble du territoire néo-aquitain : Bordeaux, Angoulême et Limoges. Aujourd'hui c'est près de 130 associations agréées en santé qui la composent, 850 Représentants des Usagers (RU) qui siègent en Commission des Usagers des établissements de santé de la Nouvelle Aquitaine et environ 2000 bénévoles engagés sur l'ensemble du territoire.